

Séminaire Africain sur la Cybersécurité

Intervention de Monsieur KLA, DG ATCI

Les organisations et les individus sont de plus en plus dépendants des réseaux de télécommunication et des systèmes informatiques. Aujourd'hui pour une entreprise, être connecté à Internet n'est plus une mode, c'est une question de survie.

Chacun d'entre nous utilise Internet pour échanger des messages avec ses correspondants dans le monde entier, ou pour accéder à de multitudes bases de données sur toute question dans n'importe quel domaine.

Les entreprises mettent à la disposition de leurs agents en déplacement ainsi que de leurs partenaires, des moyens leur permettant de travailler à distance.

Tout le système d'information des entreprises modernes, même les plus petites, est géré par des ordinateurs.

Malheureusement, les criminels et autres délinquants de tout genre, exploitent également les avantages des réseaux pour sévir. Autant il n'existe plus de frontière aux entreprises, autant il n'existe également plus de frontière aux criminels. Le réseau

Internet leur donne la possibilité de commettre leur forfait dans tout pays, sans même se déplacer. Et malheureusement, la plupart des états africains ne sont pas prêts pour contrer ce mal d'un nouveau genre.

Je vais, Monsieur le Président de la République, illustrer le danger qui nous guette en vous contant un film de science fiction, un film catastrophe.

Nous sommes le 19 décembre 2008. Les ivoiriens attendent patiemment leur salaire pour préparer les fêtes de fin d'année.

Brusquement c'est la panique. Des criminels viennent de lancer une attaque informatique sur les systèmes du Trésor Public et des grandes banques. Des données sur la paye sont effacées, les systèmes sont paralysés. Le site Internet de la Présidence, véritable vitrine pour le pays, est piraté, son contenu remplacé par des photos osées. Le pays est sous le choc.

Des experts sont mobilisés et retrouvent les criminels car ceux-ci avaient également, entre autres forfaits, créés à distance et de façon frauduleuse des comptes bancaires à leur nom, crédités frauduleusement de fortes sommes.

Le procès se déroule et coup de théâtre, ces personnes sont relâchées. Le juge explique qu'aucune loi ne lui permet de les condamner, le code pénal ne punit que la destruction de bien

matériels. Les biens concernés ici, immatériels, ne sont pas protégés par la loi.

Le gouvernement, dans la précipitation, met à jour le code pénal, en définissant de nouvelles catégories d'infractions pour la protection des réseaux et des systèmes informatiques.

Un an plus tard, nous sommes le 19 décembre 2009, nouvelle catastrophe. La même attaque est perpétrée.

Les enquêtes permettent d'appréhender les mêmes individus, mais dans un autre pays de la sous région.

Les faits sont certes condamnés par la nouvelle loi ivoirienne, mais ne sont malheureusement pas punis dans le pays où ces personnes se sont réinstallées. Les autorités ivoiriennes éprouvent un grand mal à obtenir leur condamnation.

Ce film de science fiction traduit malheureusement une réalité que vivent de nombreuses entreprises à travers le monde.

C'est une réalité que l'Estonie a vécu en 2007. C'est une réalité que la Géorgie a vécu en 2008, à la veille du conflit avec la Russie. C'est une réalité que de millions de personnes, correspondant à 10% des ordinateurs connectés à Internet, ont connu le 4 Mai 2000 lorsqu'un jeune des Philippines a propagé un redoutable virus du nom peu évocateur de « I Love You »,

causant aux entreprises attaquées une perte estimée à 5,5 milliards de dollars US.

Ces deux situations catastrophes décrites nous fournissent deux enseignements :

Le premier enseignement est l'urgence pour la plupart des pays africains, dont la Côte d'Ivoire, de recenser ces nouvelles formes de criminalités pour les intégrer à leur code pénal.

Le second enseignement est que la question de cybercriminalité ne peut se traiter efficacement que dans le cadre d'une coopération internationale. A l'instar de nombreux autres pays, les pays africains devraient adhérer à la convention de Budapest sur la cybercriminalité pour intégrer un cadre de coopération internationale adressant efficacement ce problème.

Ce sont toutes ces questions qui se posent à la communauté africaine et qui a motivé cette rencontre de Yamoussoukro.

Au cours de ce séminaire, nous réfléchirons aux propositions à faire à nos gouvernements pour traiter ce problème de cybercriminalité.

Nous réfléchirons également aux moyens techniques et à l'organisation à mettre en place dans chaque pays pour tracker

les cybercriminels et sécuriser les réseaux des entreprises nationales.

Nous réfléchissons aux solutions techniques qui peuvent permettre à nos entreprises de tirer d'avantage parti des bénéfices qu'offrent des réseaux de télécommunications, dans un environnement sécurisé.

Nous réfléchissons enfin sur la façon de faire prendre conscience aux techniciens que nous somme de nos responsabilité en matière de veille et d'éveille des consciences.

Nous voudrions saluer le soutien important de l'Union Africaine, de l'Agence Internationale de la Francophonie et des différents opérateurs ivoiriens.

L'ATCI voudrait assurer les séminaristes de la disponibilité de tout son personnel pour faciliter leur séjour à Yamoussoukro.

Merci SEM le Président de la République de nous honorer de votre présence.

Merci à toute l'assistance.